

Aménagement forestier

Bois Sable Fontaine

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE SAINTE-HELENE- SUR-ISERE

Département (s) : 73 - Savoie

2013 - 2032

Surface cadastrale 83.12 ha

Surface retenue pour la gestion 83.17 ha

Altitudes extrêmes : 307 m - 1740 m

Schéma régional d'aménagement : Rhône-Alpes



PREFET DE LA REGION RHÔNE-ALPES

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
Service régional de la forêt, du bois et des énergies

Département : Savoie
Contenance cadastrale : 83,1163 ha
Surface de gestion : 83,17 ha
Révision d'aménagement forestier
Arrêté d'aménagement n° 1509

**Arrêté d'aménagement
portant approbation du document
d'aménagement**

**Forêt communale de
SAINTE-HÉLÈNE-SUR-ISÈRE
2013 / 2032**

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du département du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L124-1,1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,2°, D214-15, et D214-16 du Code Forestier ;

VU le schéma régional d'aménagement de Rhône-Alpes arrêté en date du 23 juin 2006 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} juin 1994 réglant l'aménagement de la forêt communale de SAINTE-HÉLÈNE-SUR-ISÈRE pour la période 1993-2012 ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de SAINTE-HÉLÈNE-SUR-ISÈRE en date du 5 juillet 2013, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;

VU le dossier d'aménagement déposé le 26 janvier 2015 ;

Sur proposition du délégué territorial de l'Office national des forêts,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt communale de SAINTE-HÉLÈNE-SUR-ISÈRE (Savoie), d'une contenance de 83,17 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique tout en assurant la fonction sociale et la fonction de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend 6,08 ha non boisés. 68,11 ha sont susceptibles de production ligneuse.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements sont l'épicéa commun (60%), le sapin pectiné (10,5%), les peupliers (7,5%), le frêne (7%), l'érable sycomore (6%), le merisier (6%) et le robinier (3%).

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2013-2032) :

- 20,12 ha seront traités en futaie par parquets, dont 2,5 ha seront parcourus en coupe,
- 47,99 ha seront traités en futaie irrégulière, dont 36,69 ha seront parcourus en coupe,
- 15,06 ha seront maintenus en évolution naturelle,
- 5 ha seront régénérés.

Les mesures définies par l'aménagement visant à la préservation de la biodiversité courante, ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

L'Office national des forêts informera régulièrement la commune de l'état de l'équilibre cynégétique dans la forêt et proposera toutes les mesures nécessaires à son maintien ou son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.

Article 4 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le délégué territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Savoie.

Lyon, le 5 août 2015

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
le chef du service régional de la forêt, du bois et des énergies,



Mathilde MASSIAS

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE SAINTE-HELENE-SUR-ISERE

2013 - 2032

Le contexte :

La forêt communale de Ste Hélène sur Isère (83,17 ha) est située en région IFN Belledonne, Basses Maurienne et Tarentaise.

La surface boisée est de 77,09 ha. Elle est constituée de deux zones distinctes, l'une située dans le montagnard et le subalpin couvrant 63,05 ha et l'autre en plaine (20,12 ha) bénéficiant du régime forestier depuis 2008. A noter que des échanges ont eu lieu avec la forêt domaniale du Grand Arc située en dessous afin de faire de la route forestière la limite entre les deux forêts.

Dans la partie haute, la forêt est située entre 1450 m et 1710 m d'altitude, orientée principalement au nord/nord ouest. Les pentes y sont moyennes et les sols de bonne qualité.

Cependant la croissance reste limitée du fait de l'exposition et de l'enneigement tardif. On y trouve des peuplements d'épicéa (89%) et de sapin mélangés à quelques feuillus. L'aulnaie verte est aussi très répandue dans les zones les plus froides et les plus hautes des peuplements.

Dans la partie basse, la forêt est située à 310 m d'altitude sur des terrains plats.

La parcelle H est constituée d'une peupleraie mûre en cours d'exploitation avec un sous étage de feuillus (frêne, merisier, aulne, saule, chêne).

La parcelle G est constituée d'une plantation et d'un taillis sous futaie

L'affouage est peu pratiqué.

Elle est bien desservie dans son ensemble seule la partie haute de la parcelle D n'est pas accessible actuellement.

La forêt dans sa partie montagne est située dans la zone de type 1 du Grand Arc (n°73120002).

Les enjeux principaux de la forêt :

Production ligneuse :

L'enjeu production ligneuse est moyen sur 58 ha de la forêt (4m³/ha/an), fort sur 10 ha en plaine (10 m³/ha/an sur les meilleures stations) et nul sur 15 ha (vides non boisables, aulnaie verte, zones non exploitables).

La forêt communale de Saint Hélène sur Isère dans sa partie haute est constituée alternativement de zones non productives dans lesquels des essais de plantation ont été réalisés et de peuplements relativement équilibrés. La surface terrière moyenne en zone de sylviculture (18,5 m²) est en deçà des cibles préconisées par le guide de sylviculture de montagne (25 m²). Les peuplements adultes ou jardinés représentent 54% de cette partie de la forêt. Le reste est constitué de zones en régénération et de peuplement claires ou lâches.

Toujours sur la partie haute de la forêt, 34% des placettes inventoriées présentent une régénération suffisante. Cette valeur est conforme aux prescriptions du guide des sylvicultures de montagne, l'acquisition de la régénération est cependant à surveiller sur les trouées créées notamment dans les zones froides. Il existe également quelques difficultés de régénération dans les versants concaves dues essentiellement à la neige tardive. Sur les croupes et les talus les semis s'installent correctement. A noter la présence de dégâts sur la régénération par les ongulés (chamois principalement mais avec présence de cervidés également).

La parcelle H est constituée d'une peupleraie mûre et dépassante (présence de la rouille) en cours d'exploitation avec un sous étage de feuillus (frêne, merisier, aulne, saule, chêne). La production y est bonne cependant mais il se pose la question du renouvellement du peuplement. En effet les études de sol effectuées montrent que la nappe d'eau est au delà de 80 cm avec une forte battance ce qui n'est pas favorable au peuplier. Ceci peut aussi expliquer l'état sanitaire des peupliers encore présents sur pied. La régénération en feuillus est vigoureuse, cependant l'état des perches se détériore (fourchage) par endroit sans doute par le froid intense régnant l'hiver (trou à gelée).

La parcelle G est constituée par 3 types de peuplements:

Une zone avec un peuplement ancien naturel mélangeant un peu de taillis et de la futaie sur souche ou de plein pied plus ou moins âgée. Allure de futaie irrégulière feuillus par parquet (frêne, chêne, divers feuillus).(3ha) sur des sols profonds avec une bonne croissance.

Une zone constituée de plantations récentes (date de plantation : 2005-espacement 2*2 environ) plus ou moins bien venantes (divers érables, merisiers, tilleuls, chêne rouge, présence de robinier) (5ha) sur des sols à la fois naturels et issus de remblais. La croissance y est irrégulière et on y constate une forte tendance à la fourchaison. Il est

possible d'y obtenir un peuplement complet et productif en le suivant correctement. (cloisonnement, élagage, désignation de tiges d'avenir).

Une zone constituée de plantations récentes (date de plantation : 2005-espacement 2*2 environ) très mal venantes voire disparues. (2 ha) sur des sols en remblais très drainant. La production y est assez médiocre surtout parce que les plants ont eu du mal à s'implanter. Les seules essences à croître sont les saules et les quelques semis de robinier issus des semenciers déjà présents aux alentours.

On peut noter que les parcelles de plaine sont largement envahies par le buddleia et surtout la renouée du Japon qui peuvent concurrencer la régénération naturelle.

Fonction écologique :

L'enjeu écologique est moyen sur 52 ha de la forêt, ce qui correspond à la présence d'une ZNIEFF de niveau 1 (Grand Arc). Le reste est classé en enjeu ordinaire.

Fonction sociale :

L'enjeu est considéré comme local sur l'ensemble de la forêt. Il existe un restaurant dont l'accès traverse la forêt communale. (accès véhicule passage estival). Celle-ci est assez peu parcourue par le public et essentiellement par des habitants des communes riveraines, notamment aux abords du lac près du chalet de la Thuile. La forêt participe aussi à la beauté générale du massif du Grand Arc largement viable depuis la combe de Savoie et les massifs environnants.

Fonction de protection :

Le niveau d'enjeu risque naturel est considéré comme faible. Même si des aléas existent (avalanche, glissement), ils ne mettent pas en péril directement des infrastructures ou des habitats permanents.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Bilan de l'aménagement précédent (1993-2012) :

Le volume de bois récolté s'est élevé à 190 m³/an dans la partie haute de la forêt et 5 m³/an dans la partie basse. Les produits accidentels représentent 18 % de ce volume.

Le niveau de prélèvement a été supérieur aux prévisions de 16%.

Des travaux d'accompagnement de la régénération ont été effectués à un niveau supérieur aux prévisions ce qui correspond aux besoins de la forêt plutôt jeune. Les travaux de maintenance ont été effectués ainsi que les travaux d'infrastructure (piste à tracteur dans la parcelle B) excepté une piste à tracteur prévue dans la parcelle D.

Les grandes options de l'aménagement :

L'aménagement a été réalisé pour une durée de 20 ans (2013-2032).

Pour la partie haute (parcelles A à F) : Le traitement retenu est la futaie irrégulière. Ce traitement répondra aux enjeux de production, de protection contre les risques naturels et environnementaux. 47,99 ha sont classés en sylviculture soit 76% de cette zone. Le volume à exploiter sera inférieur à l'accroissement théorique sur la surface en sylviculture afin de recapitaliser les peuplements. Le plan de chasse sera particulièrement suivi sur la zone en concordance avec la forêt domaniale du Grand Arc.

Pour la partie basse (parcelles G et H) Le traitement retenu sera la futaie irrégulière feuillue par parquets pour 8,76 ha et la futaie régulière feuillue pour 11,38 ha. L'ensemble des parcelles G et H sont en sylviculture. Les jeunes peuplements constitués par la régénération naturelle ou les plantations seront entretenus. La plantation de peupliers en cours d'exploitation sera convertie en peuplement feuillu composé de régénération naturelle et de regemlis de feuillus précieux (érables, merisier, chênes).

Le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

Passage en coupe sur 41.38 ha dont une partie en coupe conditionnelle dans la parcelle D (3.77 ha).

Il est prévu dans la partie haute de la forêt des coupes irrégulières par bouquets ou parquets parcelles A à F. Il est aussi prévu d'effectuer des coupes d'éclaircie dans les zones plantées parcelles A et C sur environ 2 ha afin de favoriser les meilleures tiges.

Dans la partie basse de la forêt il est prévu d'exploiter rapidement les peupliers de la parcelle H qui sont déperissant.

Pour cet aménagement le niveau de prélèvement total sera comparable à celui de l'aménagement passé, cependant ce sont les coupes rases de peupliers de la parcelle H qui vont compenser la diminution du prélèvement dans la forêt résineuse.

pour les travaux :

Dans la partie haute de la forêt, des travaux sont prévus afin d'accompagner la régénération naturelle (dégagement dépressage dans les perchis). Des enrichissements en mélèze sont aussi prévus notamment dans les zones les plus froides.

Dans la partie basse de la forêt, il est prévu d'accompagner les plantations de feuillus précieux bien venantes en créant des cloisonnements, en désignant des tiges d'avenir afin de travailler à leur profit (défourchage, élagage).

Dans les zones où les plantations ont échouées sur des sols issus de remblais, seront plantés des robiniers faux acacias qui seront traités en taillis.

Dans la parcelle H la régénération naturelle sera accompagnée (défourchage, élagage des meilleures tiges), dégagement au profit des essences autre que le frêne qui est surabondant. Des compléments par plantations seront effectués en merisier et érable sycomore et des travaux d'entretien sont prévus.

Le périmètre, le parcellaire et le réseau routier seront entretenus. Une piste sera créée dans la parcelle D.

Action en faveur de la biodiversité :

Le creusement d'une mare sur environ 0.1 ha est prévue dans la parcelle H dans une zone où le peuplement sera maintenu en l'état.

15 ha de la forêt sont classés hors sylviculture dont 60% sont boisés.

Bilan prévisionnel de récolte de bois :

La mise en oeuvre de ce programme d'actions devrait permettre de récolter 184 m³/an volume total dont 49 m³ de feuillus et 24 m³ de taillis et houppiers. Cela représente 2.7 m³/ha/an sur la surface en sylviculture ce qui permettra de recaptaliser le haut de la forêt et de laisser croître la partie basse.

Le bilan financier est équilibré. La forêt étant globalement jeune, un effort important est à réaliser dans l'entretien et les plantations de la partie basse de la forêt ainsi que l'accompagnement de la régénération naturelle et la formation des peuplements résineux de la partie haute de la forêt.

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE SAINTE-HELENE-SUR-ISERE

N° Modification d'aménagement	
-------------------------------	--

Numéro du ou des départements de situation	73 - Savoie
Communes de situation	Sainte Hélène sur Isère
N° ONF de la région nationale IFN de référence	705- Belledonne, Basses Maurienne et Tarentaise
Schéma régional d'aménagement de référence	Rhône-Alpes

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2013	2032

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt Communale de Ste Hélène sur Isère	F200610	83.11 63 ha	01/06/1994	1993	2012

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	83.11 63 ha
Surface retenue pour la gestion	83.17 ha
Surface boisée en début d'aménagement	77.09 ha
Surface en sylviculture de production	68.11 ha

Lors du précédent aménagement un échange de parcelles a été effectué entre la Fc de Ste Hélène sur Isère et la Forêt domaniale du Grand Arc. La nouvelle limite est constituée par la route forestière. En 2008 plusieurs parcelles cadastrales ont été intégrées à celles relevant du régime forestier pour un total de 20,1263 ha. (ZP3 pie 1,4819 ha, ZO1 1,4300 ha, ZP5 2,6530 ha, ZP18 5,3000 ha, B1837 pie 9,2614 ha). Deux parcelles forestières ont alors été créées, la parcelle G couvrant 10,86 ha et la parcelle H couvrant 9,26 ha.

Les limites sur le terrain sont très claires et correctement matérialisées.

Durant la même période les numéros de parcelles cadastrales ont subi deux changements de numérotation accompagnés de regroupements et scissions ce qui ne facilite pas le suivi foncier de cette forêt. Aujourd'hui, des incohérences cadastrales persistent, puisque le compte "bols soumis" s'étend sur 234,6919 ha alors qu'il n'est que de 63,481 ha. Par ailleurs les nouvelles parcelles pour lesquelles le régime forestier s'applique depuis 2008 n'apparaissent pas comme tel.

Il sera donc nécessaire de mettre à jour le compte "bols soumis" de la commune.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu nul ou sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
production ligneuse	nul 15 ha	faible 0 ha	moyen 58 ha	fort 10 ha	83 ha
biodiversité		ordinaire 31 ha	reconnu 52 ha	fort	83 ha
paysage, accueil, eau potable		local 83 ha	reconnu	fort	83 ha
protection contre les risques naturels	sans objet	faible 83 ha	moyen	fort	83 ha

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
---------------------	-------------------	-------------------

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
ZNIEFF de type I	52 ha	Massif du Grand Arc N°73120002
ZNIEFF de type II	63 ha	Massif de la Lauzière et du Grand Arc N°7312

Bien qu'inscrite dans le périmètre de la ZNIEFF de niveau 1 du grand Arc, la forêt communale ne possède pas d'espèces particulièrement sensibles exceptés le Tétralyx ou la gélinotte des bois. La partie sommitale constituée de peuplement ouverts alternant avec des landes et des aulnaies est favorable à l'installation et la préservation de ces espèces.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Déséquilibre grande faune / flore	63 ha

On peut considérer qu'il existe une menace de déséquilibre grande faune/flore sur l'ensemble de la partie haute de la Forêt Communale de Ste-Hélène-sur-Isère. Il existe notamment une pression du Chamols. Durant la phase de terrain, 10% des relevés indique un abrutissement compromettant l'avenir de la régénération. Cependant l'évolution défavorable dans les forêts avoisinantes invite à rester très attentif en forêt de Ste Hélène.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	7 ha

Seule 7ha de forêt situés dans la parcelle D ne bénéficient pas d'une desserte suffisante.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
Aérodrome de Grignon.	10 ha

La parcelle G de la Forêt Communale de Ste-Hélène-sur-Isère se situe dans le prolongement de la piste de l'aérodrome de Grignon. Cela impose des contraintes sur la hauteur des peuplements.

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	307 m	1 740 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
4.3	Peuplères très acidiphiles du subalpin	25.73 ha	31%
5.6	Hêtraies-sapinières drainées	15.77 ha	19%
1.6	Forêts alluviales	14.94 ha	18%
1.9	Forêts à hautes herbes du subalpin	5.81 ha	7%
xxx	Stations sur remblais hors SRA	5.81 ha	7%
1.7	Aulnaies vertes	4.15 ha	5%
vnb	Vides non boisables	4.15 ha	5%
1.8	Forêts à hautes herbes du montagnard	3.32 ha	4%
5.7	Hêtraies-sapinières peu humides	1.66 ha	2%
5.8	Hêtraies-sapinières assez humides	1.00 ha	1%
2.4	Forêts des versants pentus froids et humides	0.83 ha	1%
TOTAL		83.17 ha	

La station XXX correspond aux zones en remblais hors catalogue des stations habituelles. Les potentialités de la production sont globalement bonnes dans la partie haute de la forêt bien que limitées par l'altitude et le versant défavorable qui limite la saison de végétation avec un enneigement tardif. Les potentialités de production sont bonnes dans la partie basse de la forêt exceptée sur les zones en remblais de la parcelle G où la nature du sol est douteuse et souvent au dessus du niveau normal du terrain qui crée un sur drainage important.

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Epicéa commun	80%
Sapin pectiné	8%
Hêtre	1%
Autres Feuillus	1%
Peupliers divers	8%
Merisier	1%
Frêne commun	1%
TOTAL	100%

Dans la partie haute de la forêt l'épicéa est largement majoritaire et de qualité très inégale. Le sapin pectiné est présent en mélange ainsi qu'une très faible quantité de pin cembro et le mélèze en plantation. Le hêtre, l'érable et le sorbier des oiseleurs complètent les peuplements. Dans la partie basse la parcelle G comporte une alternance d'anciens peuplements à dominante de frênes accompagné de merisiers chênes saules aulnes et de plantations très récentes (merisiers, érables, tilleuls et en faible quantité chênes rouge). La parcelle H est une ancienne peupleraie en partie exploitée dans la quelle on trouve le frêne, le merisier, le chêne et l'érable en régénération. Du merisier et du frêne plantés, et plus âgés, sont aussi présents.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
jeune futaie : R	Régénération basse dans les trouées ou plantations	6.64 ha	8%
jeune futaie : 3	Régénération haute et perchis prépondérants	4.15 ha	5%
jeune futaie : 23	Régénération haute, perchis et PB/BM prépondérants	4.15 ha	5%
jeune futaie : 2	PB/BM prépondérants	3.32 ha	4%
futaie adulte : 1	GB et TGB prépondérants	4.98 ha	6%
futaie adulte : 12	BM et GB prépondérants	23.24 ha	28%
futaie claire : c	Peuplement ouvert avec une régénération	4.98 ha	6%
futaie claire : i	Peuplement clair très lâche avec une régénération déficitaire	17.43 ha	21%
futaie jardinée : j	Tous les étages de végétation présents sans prédominance	4.15 ha	5%
taillis : t	Peuplement de taillis ou de TSF	2.49 ha	3%
non boisé : a	couloirs, fourrés d'aune vert, emprises	7.64 ha	9%
TOTAL		83.17 ha	

Partie haute: la forêt communale de Ste-Hélène-sur-Isère se présente comme une forêt alternant des zones à peuplement très clairs voire peu boisés et des zones de futaies adultes toutefois avec un capital sur pied déficitaire par rapport à la norme du GSM (Guide des sylvicultures en montagne). De manière générale on peut considérer la forêt comme décapitalisée, les peuplements murs ne représentant que 34% de la surface totale.

Partie basse :

la parcelle G est constituée de trois zones :

un peuplement constitué en Taillis sous futaie (frêne, chêne, divers feuillus). type t

des plantations récentes 2005 (espacement 2*2 environ) plus ou moins bien venantes (divers érables, merisiers, tilleuls, chêne rouge, présence de robinier) type r

des plantations récentes 2005 (espacement 2*2 environ) très mal venantes voire disparues. type l

la parcelle H est constituée d'une peupleraie mure voire déperissante type 1 dont la moitié a déjà été exploitée ou est en cours d'exploitation. type l

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets	20.12 ha	
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	47.98 ha	60.50 ha
Hors sylviculture de production	15.06 ha	2.49 ha
TOTAL	83.17 ha	

La surface classée hors sylviculture est plus importante que lors de l'aménagement précédent, il s'agit des emprises (routes), de zones Inaccessibles dont le peuplement ne représente pas un enjeu de production particulier ainsi qu'une partie des aulnaies vertes dans lesquelles ont déjà été effectué des essais de plantations qui ont échoué. Le reste de la partie haute de la forêt est classée en futaie irrégulière par troués.

La partie basse bénéficiera de deux modes de traitement différents, les parties de la parcelle G comportant un peuplement préexistant feuillu (allure de taillis sous futaie), la partie ouest de la parcelle H ainsi que la zone plantation en robinier parcelle G seront traitées en futaie irrégulière par parquet. Les parties de la parcelles G déjà plantées seront traitées en futaie régulière. La peupleraie pure sera sans traitée aussi en futaie régulière dans l'attente d'un choix entre la poursuite du peuplier ou une autre option si elle s'avère plus adaptée.

Essences objectif et critères d'exploitabilité

Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	diamètre retenu	âge retenu (suivi surboisique)
Epicéa commun		40.99 ha	60.2%	55	
Sapin pectiné		7.00 ha	10.3%	55	
Frêne commun		5.00 ha	7.3%	50	60
Peupliers divers		5.00 ha	7.3%	45	
Erable sycomore		4.12 ha	6.0%	55	70
Robinier		2.00 ha	2.9%	30	
Merisier		4.00 ha	5.9%	50	60
TOTAL		68.11 ha			

L'épicéa et le sapin pectiné seront conduit avec une sylviculture extensive pour des produits de qualité charpente. Les peupliers existants seront menés à terme et exploités rapidement. Ils pourront être renouvelé en peuplier d'un autre cultivar que le I214 ou remplacé par les feuillus précieux (frêne en régénération naturelle ; érables, merisier en plantation).

Le frêne sera mené avec une sylviculture intensive pour des bois de qualités C ou B.

L'érable sera mené avec une sylviculture intensive pour des bois de qualité C ou B.

Le merisier est maintenu comme essence objectif car largement planté dans les parcelles G et H. Les plantations sont encore très jeunes et sont à mener à terme là où la reprise est bonne et la qualité des bois correct. (ceux plantés dans la parcelle H n'ayant pas été suivi en taille de formation, la qualité sera de toute façon médiocre et seront eux exploités avant terme)

Le robinier déjà présent naturellement mais isolé sera maintenu et quelques îlots complémentaires seront réalisés uniquement sur les stations en remblais où les autres essences ont échoués et dans les parties de parcelles isolées produits (piquets) et quelques arbres de futaies pourront être maintenue en fonction du développement de la fillère. A noter que le choix de traitement en taillis pour la plantation du robinier est aussi lié aux contraintes de hauteur de peuplement avec la piste d'envol de l'aerodrome de grignon en face à environ 50m.

2.3 Effort de régénération

Nouvel aménagement			
<i>Traitements avec renouvellement suivi en surface</i>	20.12 ha		
<i>Traitements en Taillis ou TSF</i>	0.00 ha		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	0.13		
<i>Traitements avec renouvellement non suivi en surface</i>	47.99 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	25 m ²		
Cible densité de perches à l'équilibre	130 tiges		
Etat général de maturité des peuplements	proche équilibre		
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	25 m ²	18.5 m ²	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20%	32%	A
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	130 tiges	140 tiges	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	1.50		

Pour le traitement en futaie régulière le peuplement est jeune ou en attente de régénération sur l'ensemble de la surface. Il n'y a donc pas de surface à ouvrir.
 Pour le traitement en futaie irrégulière par parquets, une grande partie du peuplement est soit à constituer (taillis de robinier) soit à un stade très jeune. Seuls 2.5 ha environ pourront bénéficier d'une coupe d'amélioration dans la période de l'aménagement

2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Parcelle-UG	Division(s)	Surface totale	Surface en sytv.	Surface boisée hors sytv.	Rotation			
Code	Libellé									
IRR	futaie irrégulière	A		16.63	7.29	2.08				
IRR	futaie irrégulière	B		8.90	8.90	0.00				
IRR	futaie irrégulière	C		8.70	8.70	0.00				
IRR	futaie irrégulière	D		8.35	7.48	1.87				
IRR	futaie irrégulière	E		11.30	7.53	3.77				
IRR	futaie irrégulière	F		8.17	6.02	1.15				
PAR	futaie (ou futaie et taillis) par parquet	G	2	10.86	10.86	0.00				
PAR	futaie (ou futaie et taillis) par parquet	H	2	8.28	7.20	2.08				
Totaux				83.17	65.99	10.93	0.00			

2 Groupes sont créés:

un groupe en futaie irrégulière résineuse dans la partie haute de la forêt.

un groupe en futaie irrégulière par parquets qui regroupe plusieurs entités différentes (taillis, peuplements irréguliers feuillus, plantations feuillus).

CF carte d'aménagement.

DOCUMENT ONLY

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Volume total présumé réalisable	Type de peuplement	Observations
	P ^{de} -UG	Partie d'UG							
2013	D		futaie irrégulière	9.35 ha	3.77 ha	irrégulière	210 m ³ (dont tail 10 m ³)	f. irrégulière épicéa GB à capitaliser	à grouper avec la coupe conditionnelle
2013	D		futaie irrégulière	9.35 ha	3.77 ha	irrégulière	260 m ³ (dont tail 10 m ³)	f. irrégulière épicéa GB à capitaliser	coupe conditionnelle par amélioration de desserte à grouper avec la coupe conditionnelle parcelle B et C
2014	H		futaie irrégulière par parquets	9.26 ha	2.50 ha	rassé	540 m ³ (dont tail 10 m ³)	f. régulière peuplier BM	Exploitation finale des peupliers
2016	G		futaie irrégulière par parquets	2.50 ha	2.50 ha	taille	60 m ³ (dont tail 60 m ³)	taille s/ f. autres feuil.PB à capitaliser	Coupe de taille et PB dans les peuplements anciens d'allure TSF
2016	H		futaie irrégulière par parquets	9.26 ha	2.50 ha	rassé	540 m ³ (dont tail 10 m ³)	f. régulière peuplier BM	Exploitation finale des peupliers
2017	A		futaie irrégulière	15.63 ha	0.50 ha	éclaircie	30 m ³	f. régulière épicéa PB ~vol objectif	Plantation à éclaircir valorisation bois énergie, palette, trituration. Avec parcelles C et E
2017	C		futaie irrégulière	8.70 ha	1.50 ha	éclaircie	60 m ³	f. régulière épicéa PB ~vol objectif	Plantation à éclaircir valorisation bois énergie, palette, trituration. Avec parcelles A et E
2017	E		futaie irrégulière	11.30 ha	0.50 ha	irrégulière	30 m ³	f. régulière épicéa PB ~vol objectif	Plantation à éclaircir valorisation bois énergie, palette, trituration. Avec parcelles A et C
2019	A		futaie irrégulière	15.63 ha	1.01 ha	irrégulière	40 m ³ (dont tail 5 m ³)	f. irrégulière épicéa GB à capitaliser	à grouper avec la parcelle B
2019	B		futaie irrégulière	8.90 ha	4.00 ha	irrégulière	340 m ³ (dont tail 10 m ³)	f. irrégulière épicéa GB à capitaliser	à grouper avec la parcelle A
2021	E		futaie irrégulière	11.30 ha	6.83 ha	irrégulière	480 m ³ (dont tail 15 m ³)	f. irrégulière épicéa GB à capitaliser	
2023	C		futaie irrégulière	8.70 ha	3.51 ha	irrégulière	370 m ³ (dont tail 10 m ³)	f. irrégulière épicéa GB à capitaliser	
2026	F		futaie irrégulière	9.17 ha	6.87 ha	irrégulière	560 m ³ (dont tail 16 m ³)	f. irrégulière épicéa+sap GB à capitaliser	
2029	B		futaie irrégulière	8.90 ha	4.33 ha	irrégulière	430 m ³ (dont tail 6 m ³)	f. irrégulière épicéa GB à capitaliser	

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre

motif	localisation	prescriptions

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Volume total présumé réalisable	Type de peuplement	Observations
	P ^{re} -UG	Partie d'UG							

Indicateur de suivi : surface terrestre (G) et volume à récolter	
G total à récolter durant aménagement	271 m ²
volume bois fort total à récolter durant aménagement	3 680 m ³

Le volume total présumé réalisable est en baisse significative sur la partie haute de la forêt (135 m³/an contre 190 m³/an pour l'aménagement passé). La possibilité a été dépassée lors de la période précédente. La baisse du prélèvement se justifie par un capital sur pied en dessous des normes du Guide de sylviculture en montagne et donc une nécessité de recapitaliser la forêt

En ce qui concerne la partie basse, dans la parcelle H l'ensemble des peupliers seront prélevés rapidement (beaucoup de dépérissement). Les deux coupes programmées en 2014 et 2016 pourront être rassemblées en cas d'opportunité économique ou en cas de dépérissement accéléré.

Par contre, les peuplements des parcelles G et H étant par ailleurs très jeunes on ne pourra plus espérer de récoltes à cours ou moyen terme, excepté dans les 2,5 ha en TSF où il ne s'agira que de petites coupes de taillis.

DOCUMENT ONF

2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total Indicatif	VE*
MAI1	maintenance du périmètre et du parcellaire	toutes	5000 ml		8 500 €	
DEG1	dégagement de semis naturels résineux	A à E	10 ha		14 000 €	E
PLAN1	plantations résineuses	A, C et E	1 ha		6 000 €	E
PLAN2	Entretien plantations résineuses	A, C et E	2 ha	enrichissement en mélèze	12 000 €	I
REG1	crochetage du sol pour régé résineuse	A à E	2 ha		4 000 €	
PLAN3	plantations feuillus et entretien	H	5 ha	essence à définir	29 000 €	I
PLAN4	plantations robinier et entretien	G	0,85 ha	environ 1000 plants en flots	8 500 €	I
PLAN5	entretien parcelles déjà plantées	G	4 ha		20 000 €	
Total					100 000 €	
soit annuellement					5 000 €/an	

* Investissement ou Entretien

MAI1: Maintenance et signalisation du périmètre et du parcellaire de la forêt (1 passage dans la durée de l'aménagement).

DEG1, PLAN1 et 2: Dégagement et entretien de la régénération naturelle résineuse avec la poursuite des enrichissements en mélèze dans la partie haute de la forêt.

REG1: Crochetage du sol afin de favoriser la venue des semis résineux dans les stations froides ou à myrtille.

PLAN3: Plantation et entretien de la parcelle H après l'exploitation des peupliers. Essences à définir frêne en régénération naturelle, merisier et érable en complément.

PLAN4: Plantation et entretien (regamis, dégagement recepage) de robinier sur 2 ha en flots (0,85 ha réellement plantés). Le recepage et le drageonnage des plants permettra de combler les vides.

PLAN5: Entretien des anciennes plantations de feuillus précieux sur 4 ha en parcelle G. Cloisonnement environ une ligne sur 5 afin de faciliter le travail des ouvriers, désignation des meilleurs tiges et taille de formation à leur profit jusqu'à obtenir une bille de pied propre de 6m.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^m	Précautions / Observations	Coût total Indicatif	VE*
Création de piste	A et D	500		10 000 €	I
Entretien des routes	toutes	3000	réouverture annuelle	0 €	E
Entretien des pistes	toutes	1300		0 €	E
Total				10 000 €	
soit annuellement				500 €/an	

* Investissement ou Entretien

Un entretien est prévu sur les routes et pistes en fonction des besoins (réouverture après glissement, entretien après coupe) les travaux sont pris en charge directement par la commune et ses employés. Il est prévu la création d'une piste dans les parcelles A et D afin de desservir essentiellement la partie haute de la parcelle D aujourd'hui très

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	VE*
creusement d'une mare	parcelle H	0.1 ha		4 000 €	
Total				4 000 €	
soit annuellement				200 €/an	

* Investissement ou Entretien

Dans le cadre de la renaturation d'une partie de la parcelle H il est prévu le creusement d'une mare dans la partie où la nappe semble la plus proche de la surface. Cet aménagement devrait permettre d'accueillir des espèces reptiles et batraciens normalement présents dans ces habitats (frenale de plaine) et participer à la biodiversité de la forêt. Aux abords de cet ouvrage on veillera à conserver du bois mort sur pied et au sol.

DOCUMENT ONF

2.6 Engagement environnemental

Surfaces en sénescence	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	6.98 ha
Il n'est pas créé d'îlots de vieillissement ou de sénescence pendant une surface importante boisée restera hors sylviculture durant cet aménagement.		

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bols mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

Par ailleurs le gestionnaire veillera à conserver des arbres morts sur pied et à terre sur l'ensemble de la forêt, une partie des parcelles G et H conserveront leur état naturel sans plantation ni modification du peuplement. Une mare sera creusée parcelle H afin de susciter le retour notamment d'espèces de batraciens et de reptiles. Dans la partie haute notamment des parcelles A et D on évitera particulièrement les coupes durant la printemps (période de reproduction du têtard lyre et de la gélinoche)

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

3. RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m ³ /ha/an sur surface sylviculture	4 m ³ /ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	272 m ³ /ha/an

Bilan annuel des récoltes	prévisible	passé*	conditionnel
Feillus (f)	49 m ³ /an	10 m ³ /an	
Résineux (r)	111 m ³ /an	168 m ³ /an	13 m ³ /an
Total tiges (1 = f + r)	160 m ³ /an	178 m ³ /an	13 m ³ /an
Taillis, houppiers (2)	24 m ³ /an	17 m ³ /an	0 m ³ /an
Total bois fort (1 + 2)	184 m³/an	195 m³/an	13 m³/an
dont % de prod. accid.			
soit en m ³ /ha/an sur la surface totale retenue :	2,2 m ³ /ha/an	2,3 m ³ /ha/an	0,2 m ³ /ha/an
soit en m ³ /ha/an sur surface en sylviculture :	2,7 m ³ /ha/an	2,9 m ³ /ha/an	0,2 m ³ /ha/an
Volume annuel des affouages possibles			

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	passé*	conditionnel
Régénération	54 m ³ /an		
Amélioration	4 m ³ /an		
Autres	126 m ³ /an	195 m ³ /an	13 m ³ /an

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé*	conditionnel
Recettes bois (<i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i>)	5 890 €/an	6 654 €/an	480 €/an
Recettes chasse			
Autres recettes			
<i>Subventions et aides possibles</i>		434 €/an	
Dépenses travaux sylvicoles	5 000 €/an	1 634 €/an	
Dépenses travaux infrastructure	0 €/an	143 €/an	500 €/an
Dépenses travaux non sylvicoles	200 €/an	809 €/an	
Frais de garderie (forêts de collectivités)	482 €/an	554 €/an	
Contribution à l'octroi emmenagé (forêts de collectivités)	166 €/an		
Bilan annuel	32 €/an	3 948 €/an	-20 €/an
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	0 €	47 €	0 €
soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production	0 €	58 €	0 €

* Période du bilan passé :

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la collectivité propriétaire	02/07/13

On peut constater un gros écart avec le bilan passé notamment en terme de dépenses. Une grosse part de ces dernières provient du projet de piste en parcelle D, mais aussi au renouvellement et à l'accompagnement des peuplements arrivés en fin de vie dans les parcelles de plaine nouvellement intégrées à la forêt communale. Les recettes provenant de la partie haute de la forêt seront en baisse, avec un volume à prélever inférieur de 30%.

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : S bonte

Etude de terrain et inventaires : S bonte, J Bernard

Cartographie : C Flamand

Rédigé le 15/01/2013
par le chef de projet d'aménagement
S BONTE

*Le chef de projet
aménagement.*



Vérifié le 03/09/2013
par le resp. aménagement de l'Agence
P COMBAZ DEVILLE



Proposé le 07/04/2014
par le resp. aménagement de l'Agence
P COMBAZ DEVILLE



ANNEXES :

Annexe 1 - Parcelles cadastrales

Annexe 2 .1- Résultats d'inventaire (forêt entière)

Annexe 2 .2 - Résultats d'inventaire (partie haute)

Annexe 2 .3 - Résultats d'inventaire (partie basse)

Annexe 3 – Gestion des plantations

CARTES :

Carte de situation

Cartes des enjeux

Carte des stations forestières

Carte des essences

Carte de la structure des peuplements




















Carte de la surface terrière résineuse

Carte de la surface terrière totale

DOCUMENT ONF

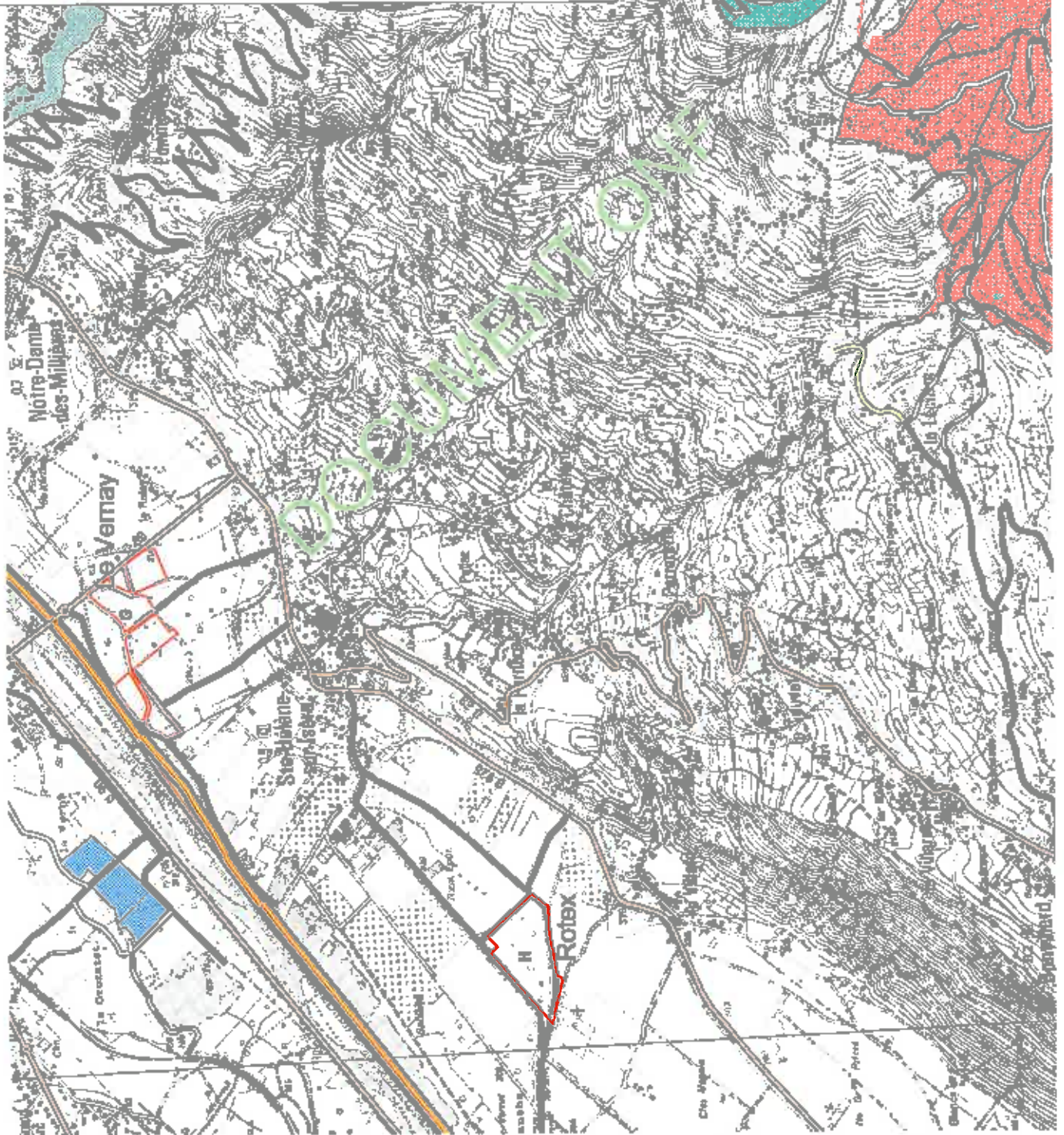
Forêt communale de Sainte-Hélène-sur-Isère

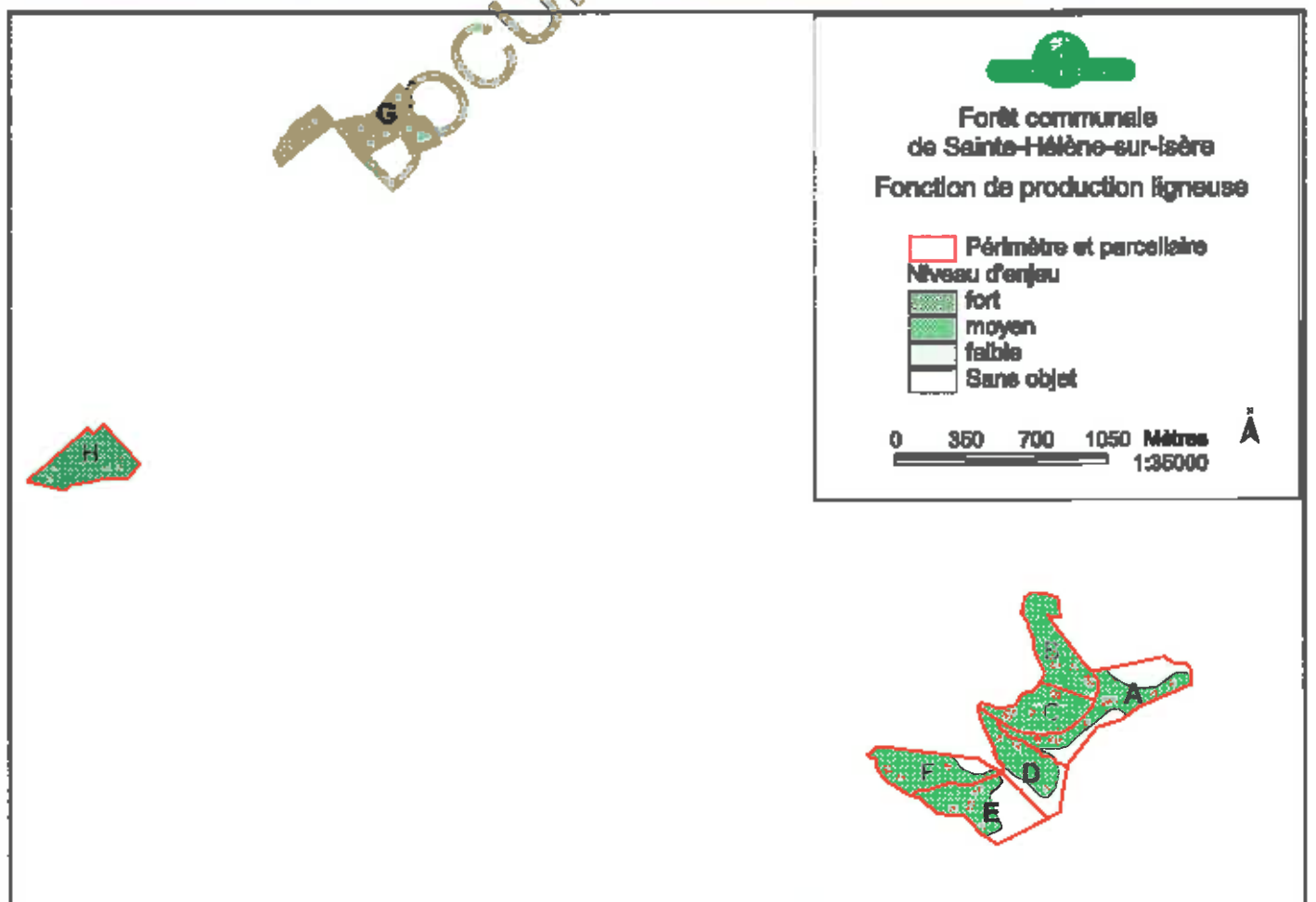
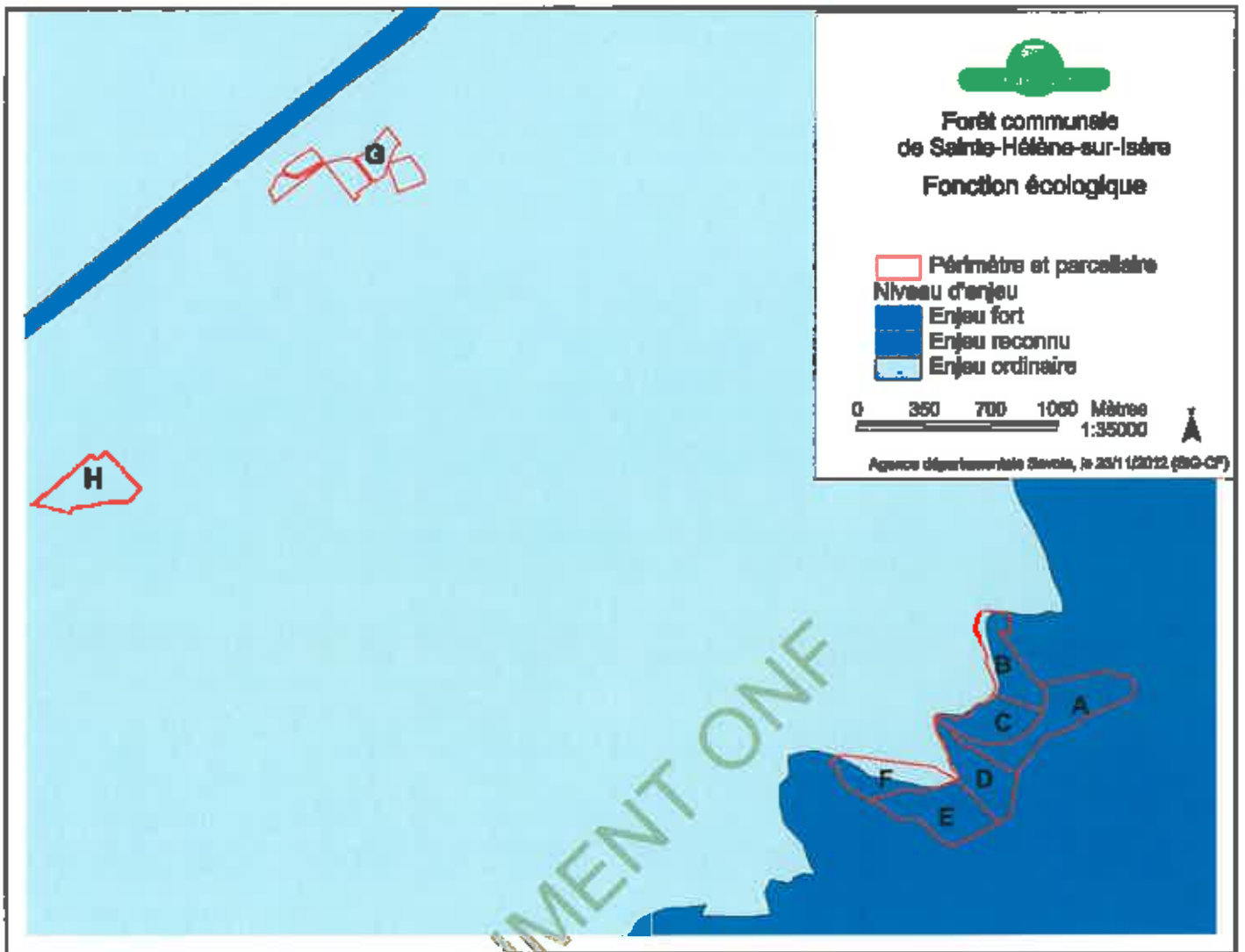
Situation au 1/25000ème

-  Périmètre et parcelaire
-  Dossente forestière
-  Route à grunier revêtue
-  Route à grunier empierrée
-  Route à grunier en terrain naturel
-  Route revêtue non accessible aux gruniers
-  Piste en terrain naturel
-  Sentier
-  Projet de piste
-  Réseau routier principal
-  Routes départementales
-  Routes nationales
-  Autoroute
-  Autres forêts relevant du régime forestier
-  FC de Borvillard
-  FC RTM du Grand Arc
-  FC de Monthyon
-  FC de Notre-Dame des Millières
-  FC de ST-VITAL

0 250 500 750 Mètres
1:25000

Agence départementale Savoie, le 04/02/2010 (2010-CF)







Forêt communale de Sainte-Hélène-sur-Isère

Stations

□ Périmètre et parcellaire

Types de stations

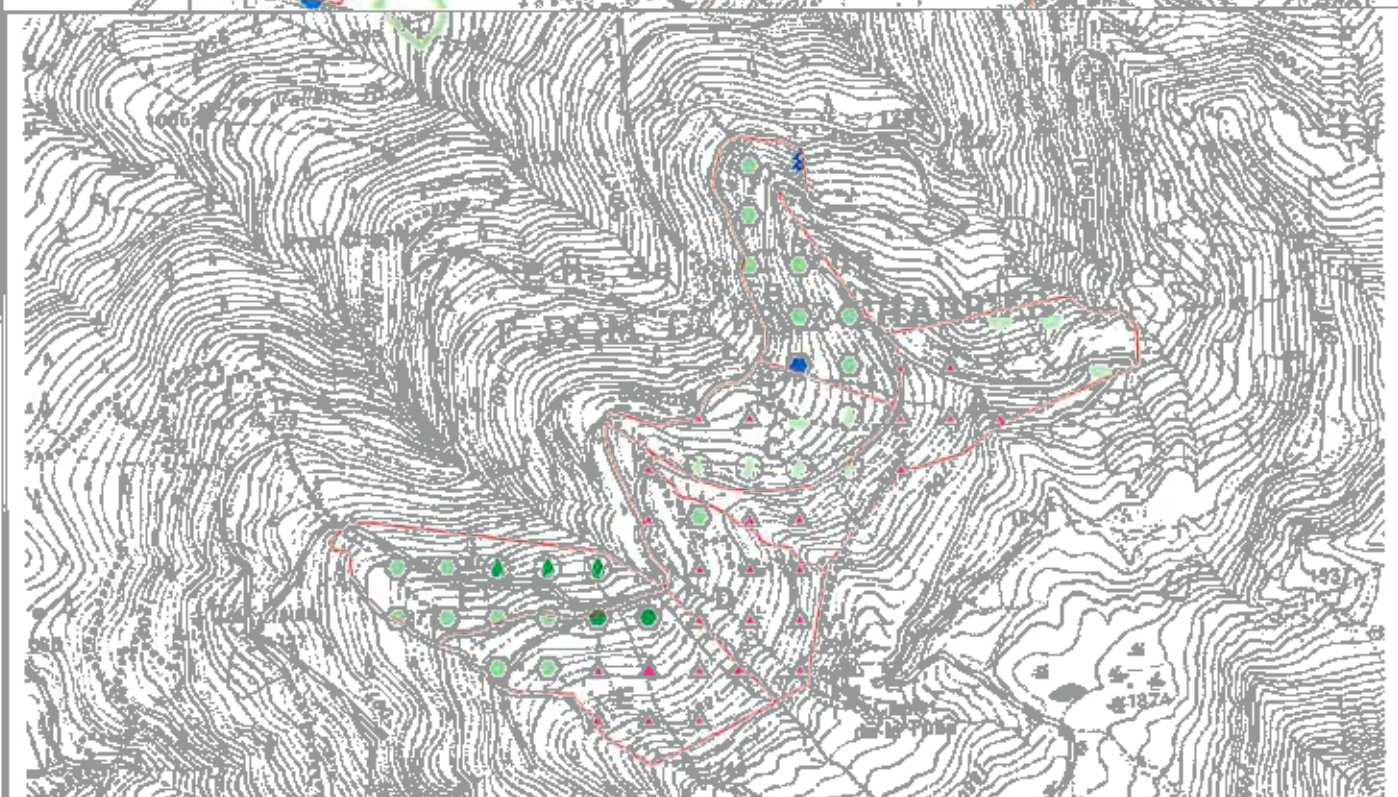
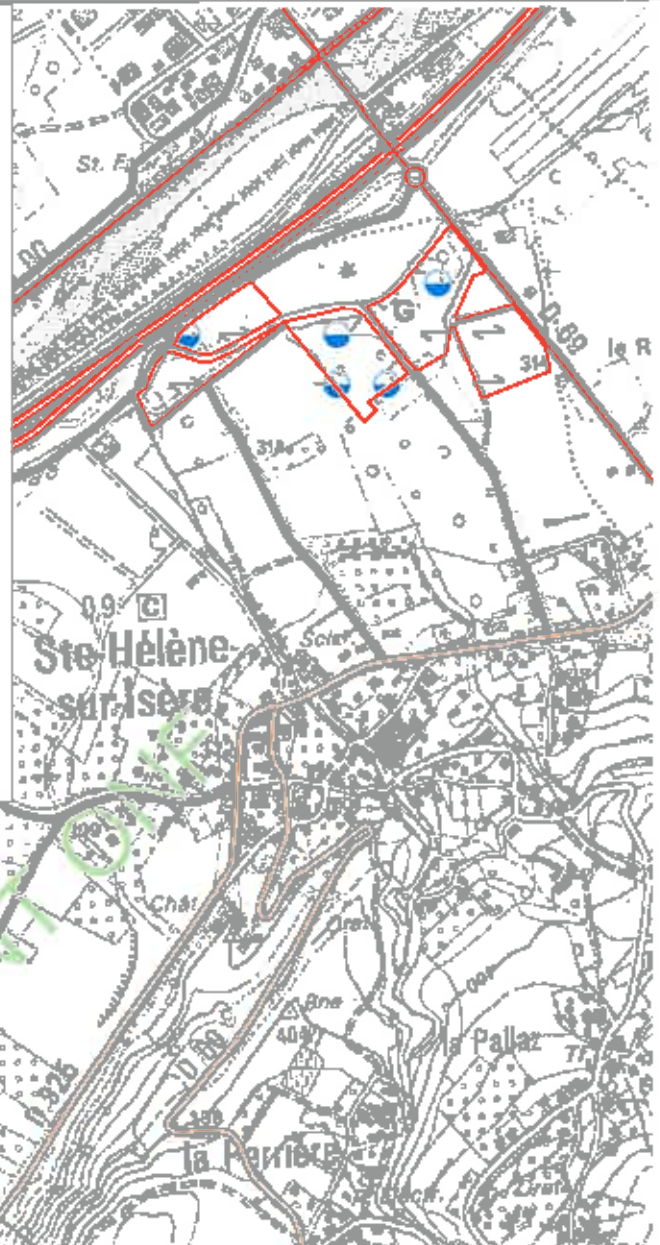
- ana_1.6 : Forêts alluviales
- ana_1.7 : Aulnaies vertes
- ana_1.8 : Forêts à hautes herbes du montagnard
- ana_1.9 : Forêts à hautes herbes du subalpin
- ana_2.4 : Forêts des versants pentus froids et humides
- ▲ ana_4.3 : Pessières très acidiphiles du subalpin
- ana_5.6 : Hêtraies-sapinières drainées
- ana_5.7 : Hêtraies-sapinières peu humides
- ana_5.8 : Hêtraies-sapinières assez humides
- Zones en remblais
- × Zones non boisées

NG



0 200 400 Mètres
1:15000

Agence départementale Savoie, le 28/08/2012 (810-CF)



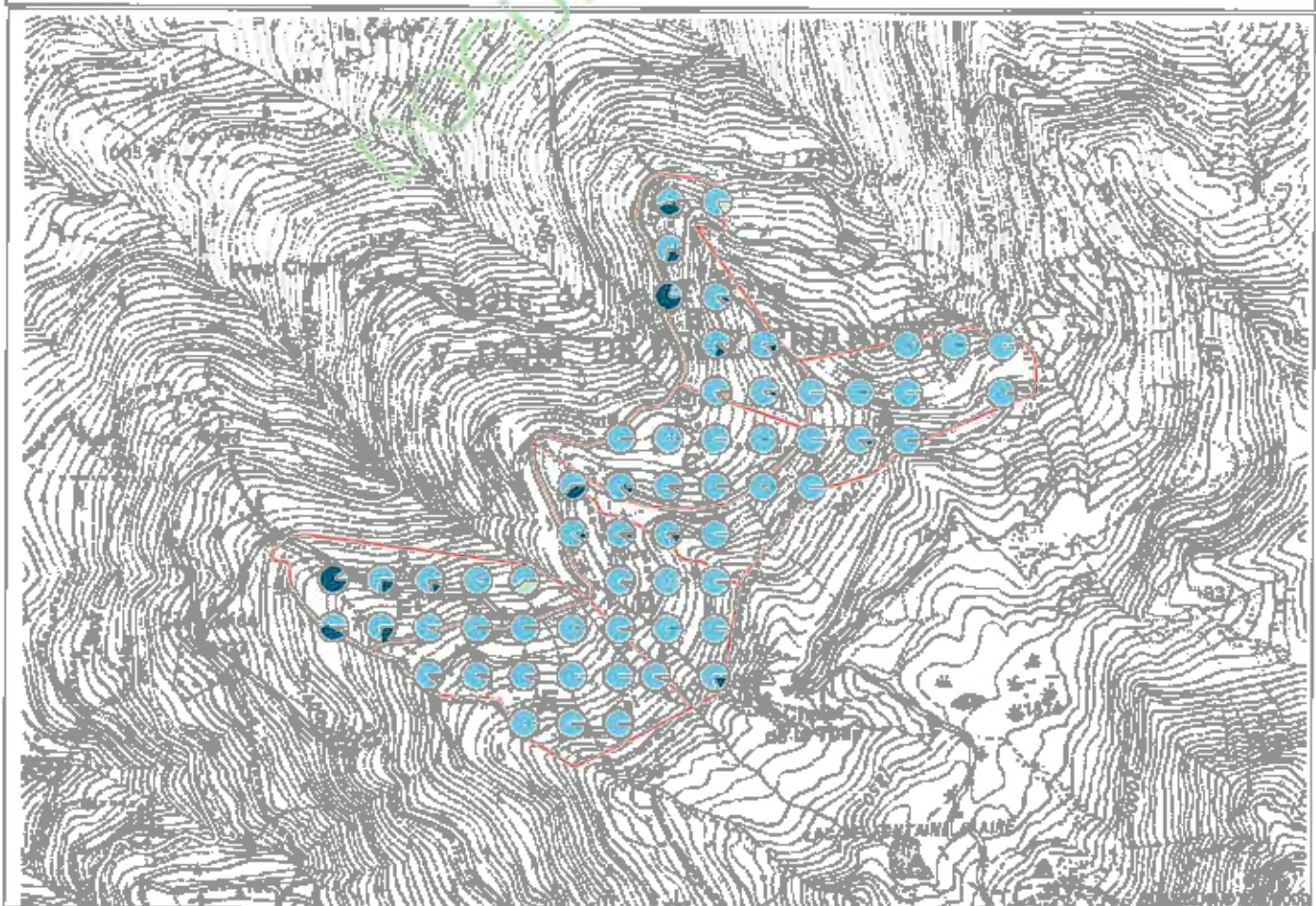
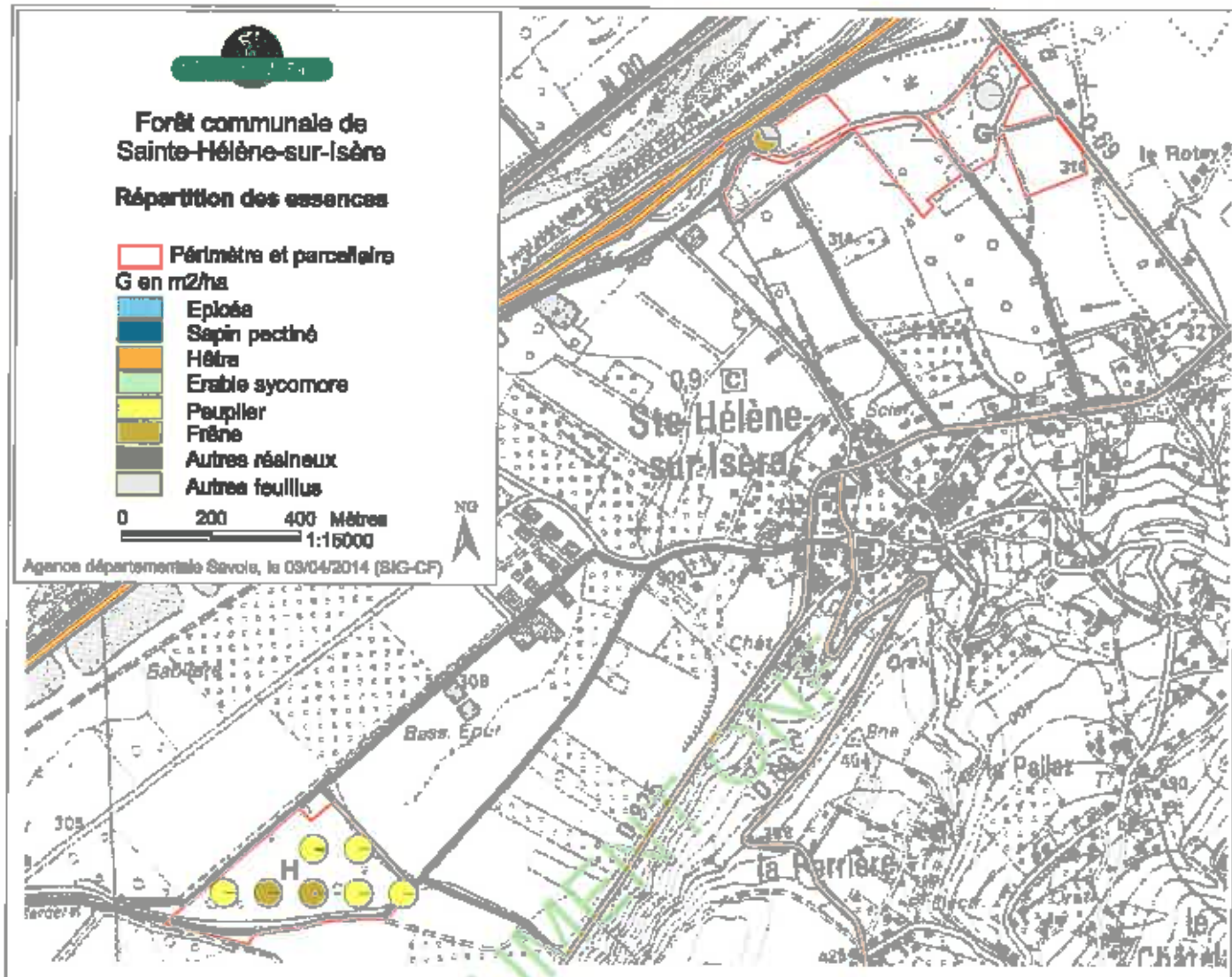
Forêt communale de Sainte-Hélène-sur-Isère

Répartition des essences

- Périmètre et parcelles
- G en m²/ha
- Eploue
- Sapin pectiné
- Hêtre
- Erable sycomore
- Peuplier
- Frêne
- Autres résineux
- Autres feuillus

0 200 400 Mètres
1:16000

Agence départementale Savoie, le 03/04/2014 (SIG-CF)





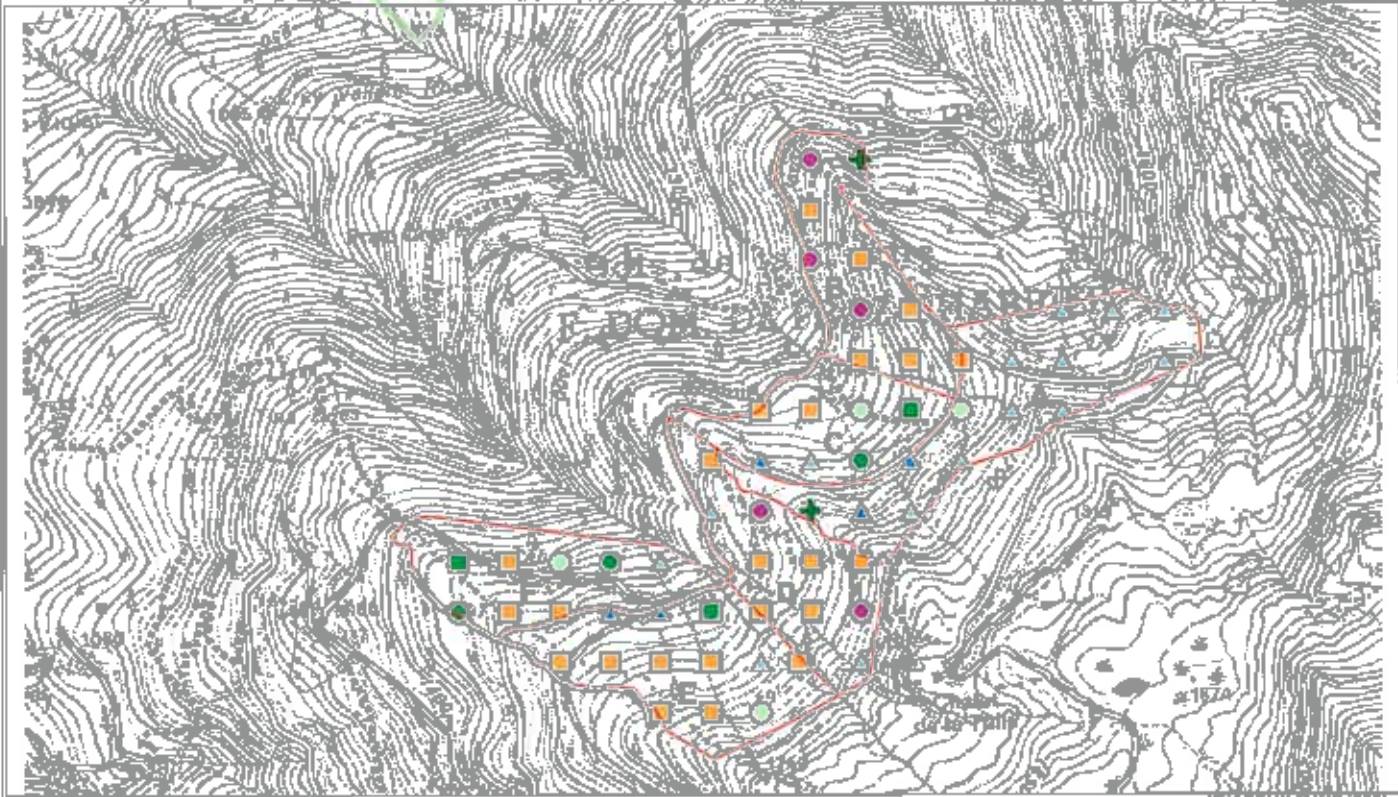
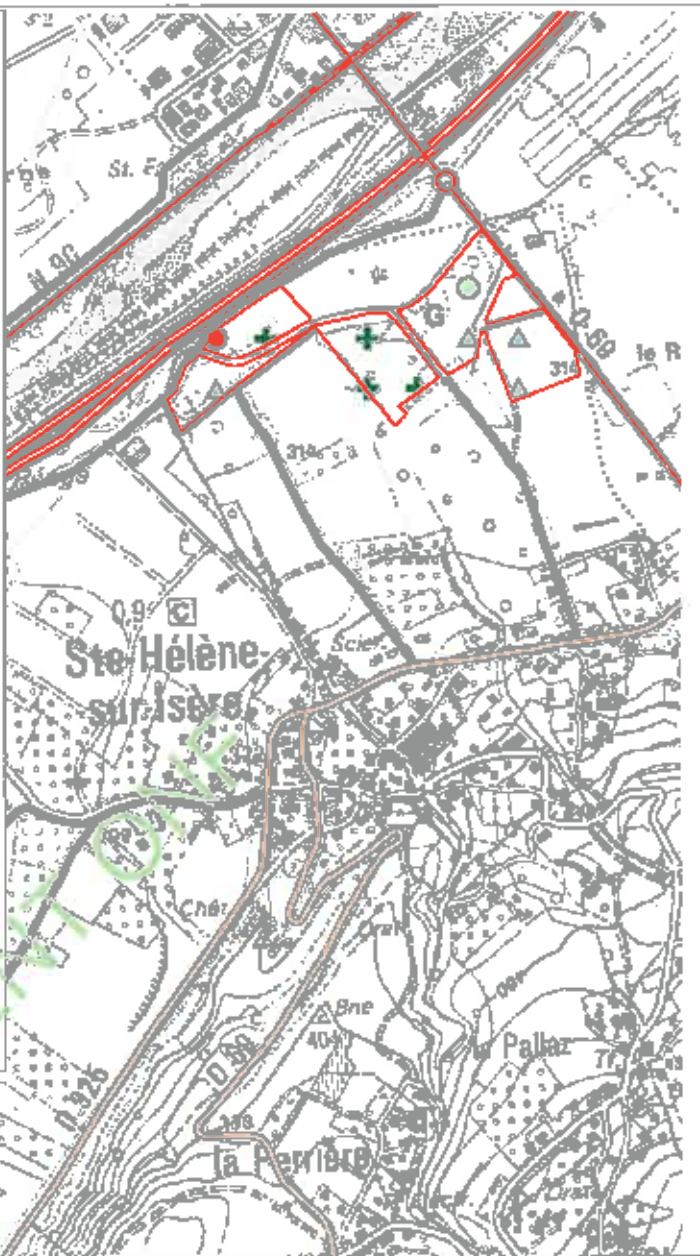
Forêt communale de Sainte-Hélène-sur-Isère

Structures de peuplement

- Périmètre et parcellaire
- Types de Structures**
- ma_2 : Peuplement à strate 2 prépondérante
- ma_3 : Peuplement à strate 3 prépondérante
- ma_23 : Peuplement à strates 2 et 3
- ma_r : Régénération de futaie
- ma_1 : Peuplement à strate 1 prépondérante
- ma_12 : Peuplement à strates 1 et 2
- ma_c : Peuplement clair
- ma_l : Peuplement ouvert de futaie
- ma_j : Peuplement jardiné
- ma_t : Taille
- Réseau routier principal**
- Route départementale
- Route nationale
- Autoroute
- Devisés forestiers**
- Route à grumier revêtue
- Route à grumier empierrée
- Route à grumier en terrain naturel
- Route revêtue non accessible aux grumiers
- Piste en terrain naturel
- Sentier
- Projet de route
- Projet de piste



Agence départementale Savoie, le 23/08/2012 (BIG-CF)





**Forêt communale de
Sainte-Hélène-sur-Isère**
Surface terrière des résineux

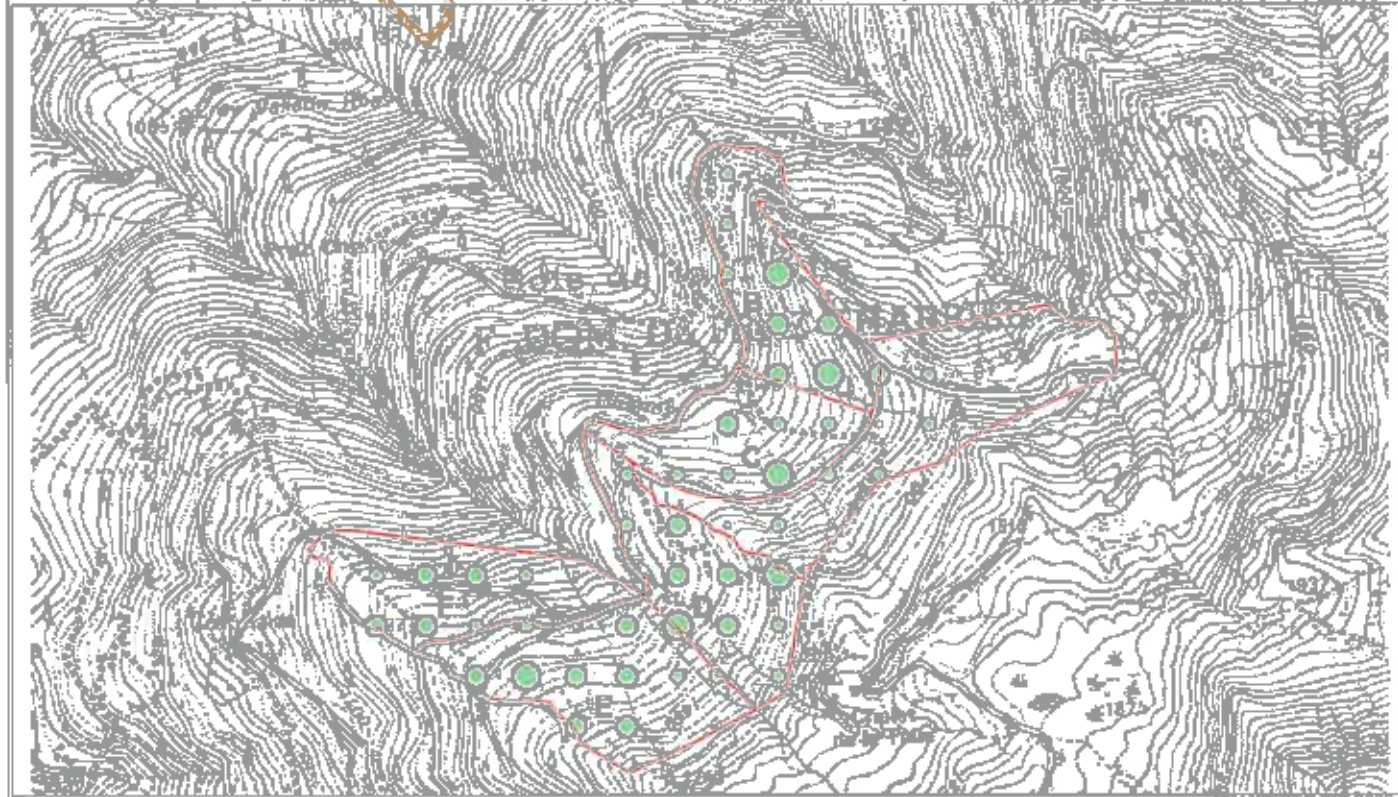
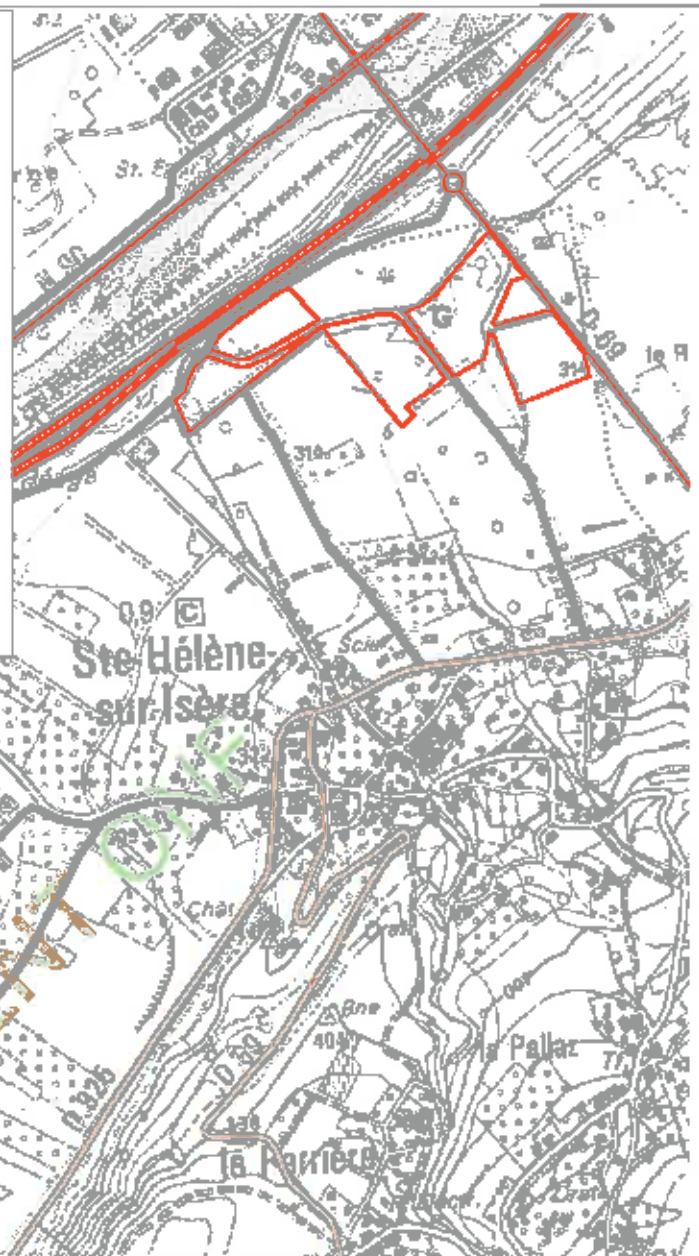
- Périmètre et parcellaire
- G en m²/ha
- 0 < G < 10
- 10 ≤ G < 18
- 18 ≤ G < 30
- 30 et plus

NG



0 200 400 600 Mètres

Agence départementale Savoie, le 23/08/2012 (SAG-CF)



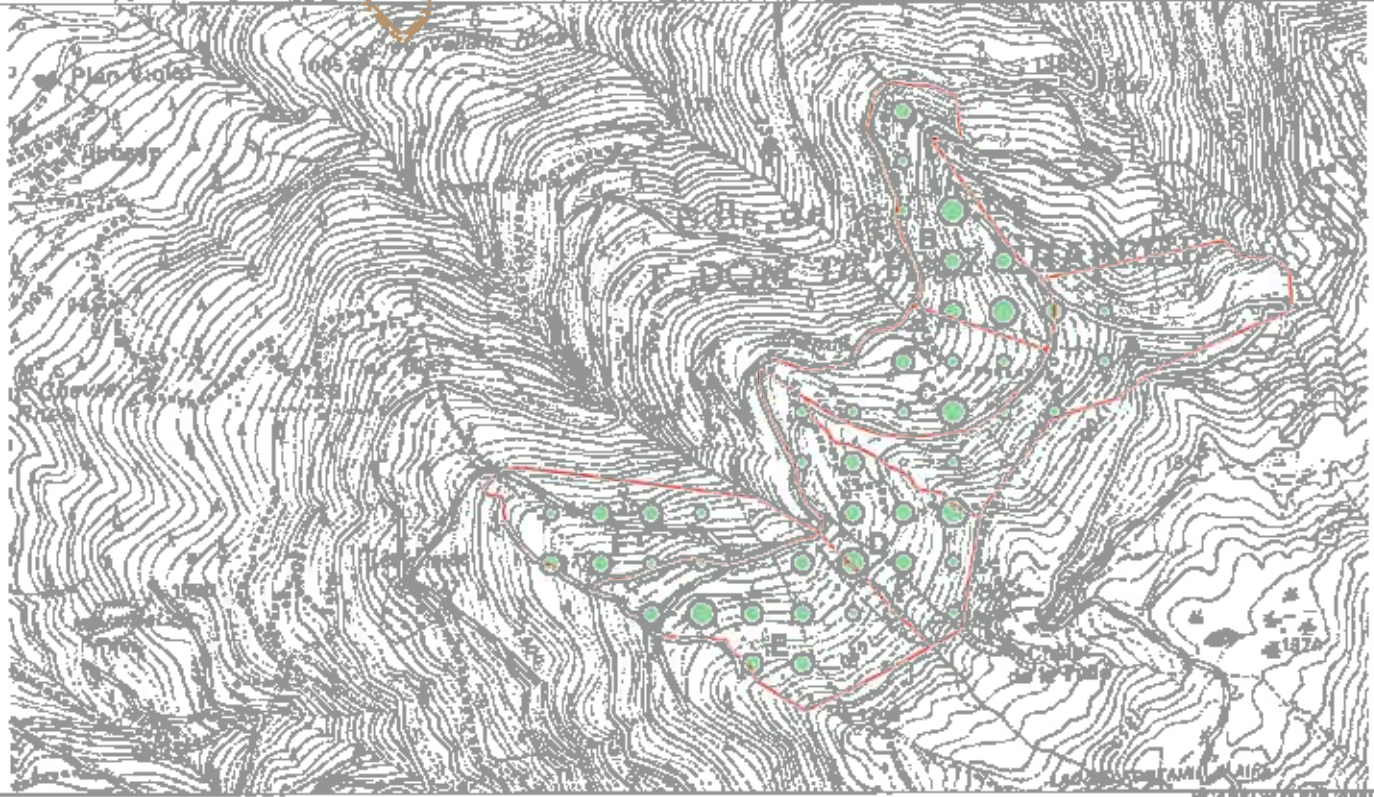
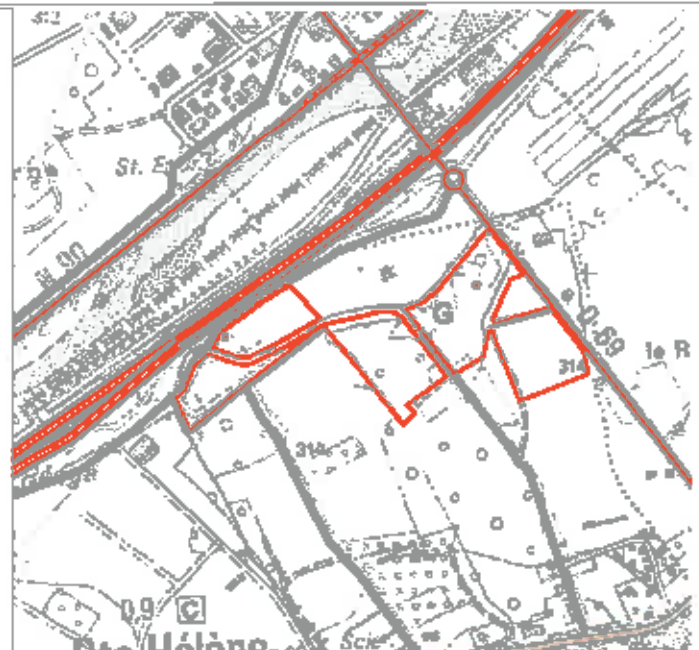
**Forêt communale de
 Sainte-Hélène-sur-Isère**
Surface terrière totale

- Périmètre et parcellaire
- G en m²/ha
- 0 < G < 10
- 10 ≤ G < 18
- 18 ≤ G < 30
- 30 et plus

NG

0 200 400 600 Mètres

Agence départementale Savoie, le 23/06/2012 (SIG-CF)





Forêt communale de Sainte-Hélène-sur-Isère

Deserte et exploitabilité

Périmètre et parcellaire

Deserte forestière

- Route revêtue non accessible aux grumiers
- Route à grumier en terrain naturel
- Piste en terrain naturel
- Sentier
- Projet de piste

Réseau routier principal

- Route départementale
- Route nationale
- Autoroute

Unités de vidange

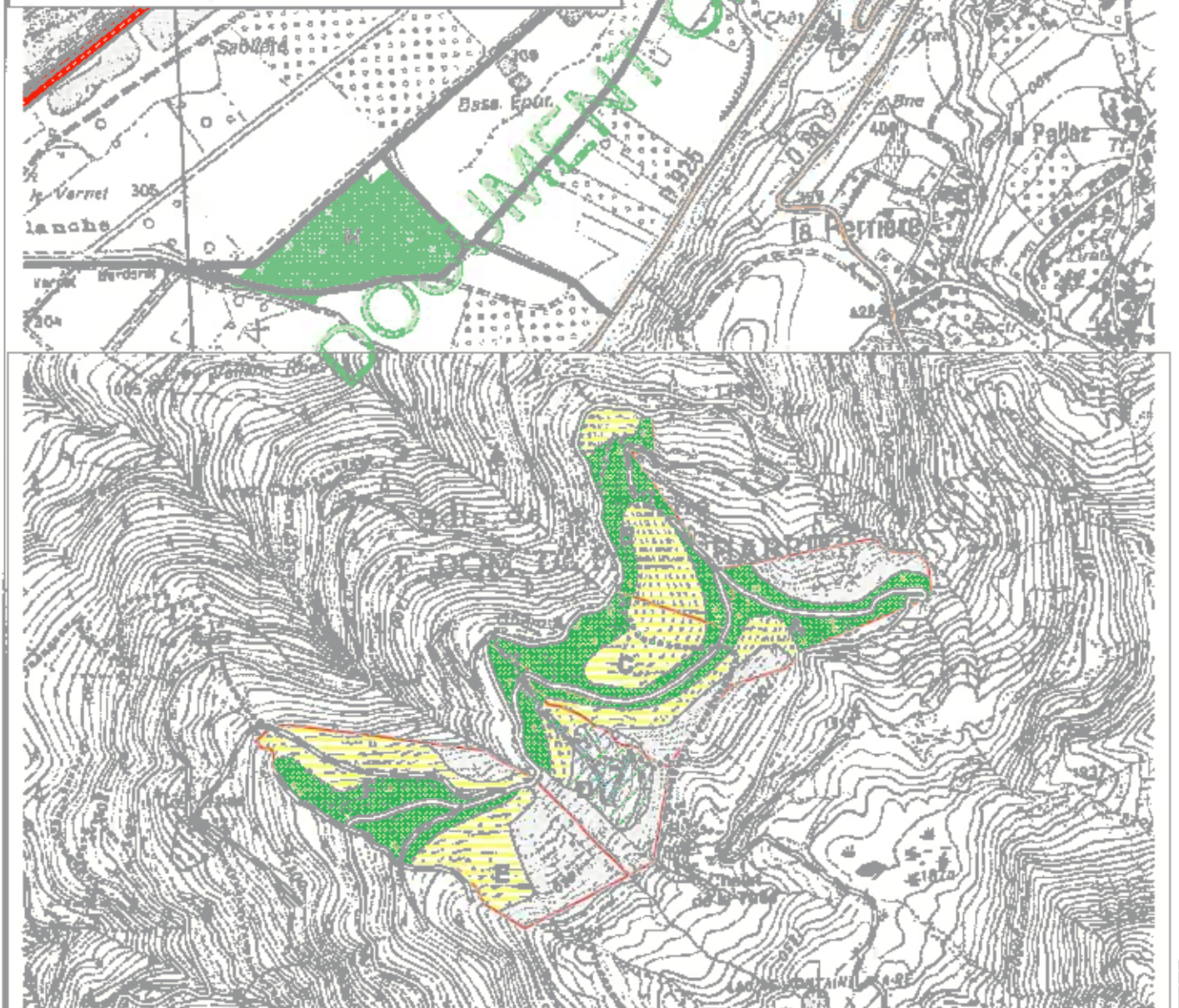
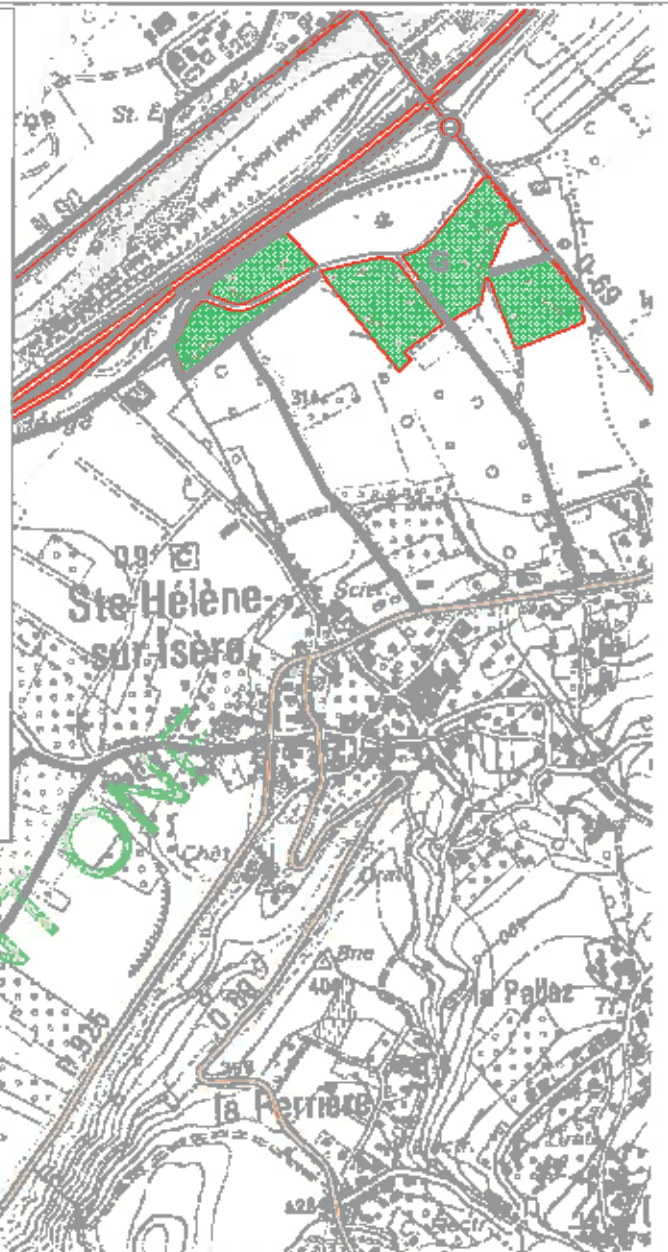
- facile par tracteur
- difficile par tracteur
- inaccessible au tracteur, à étudier
- zone non exploitable

NG


















0 200 400 Mètres
1:16000

Agence départementale Savoie, le 22/11/2012 (SIG-CF)



Forêt communale de Sainte-Hélène-sur-Isère

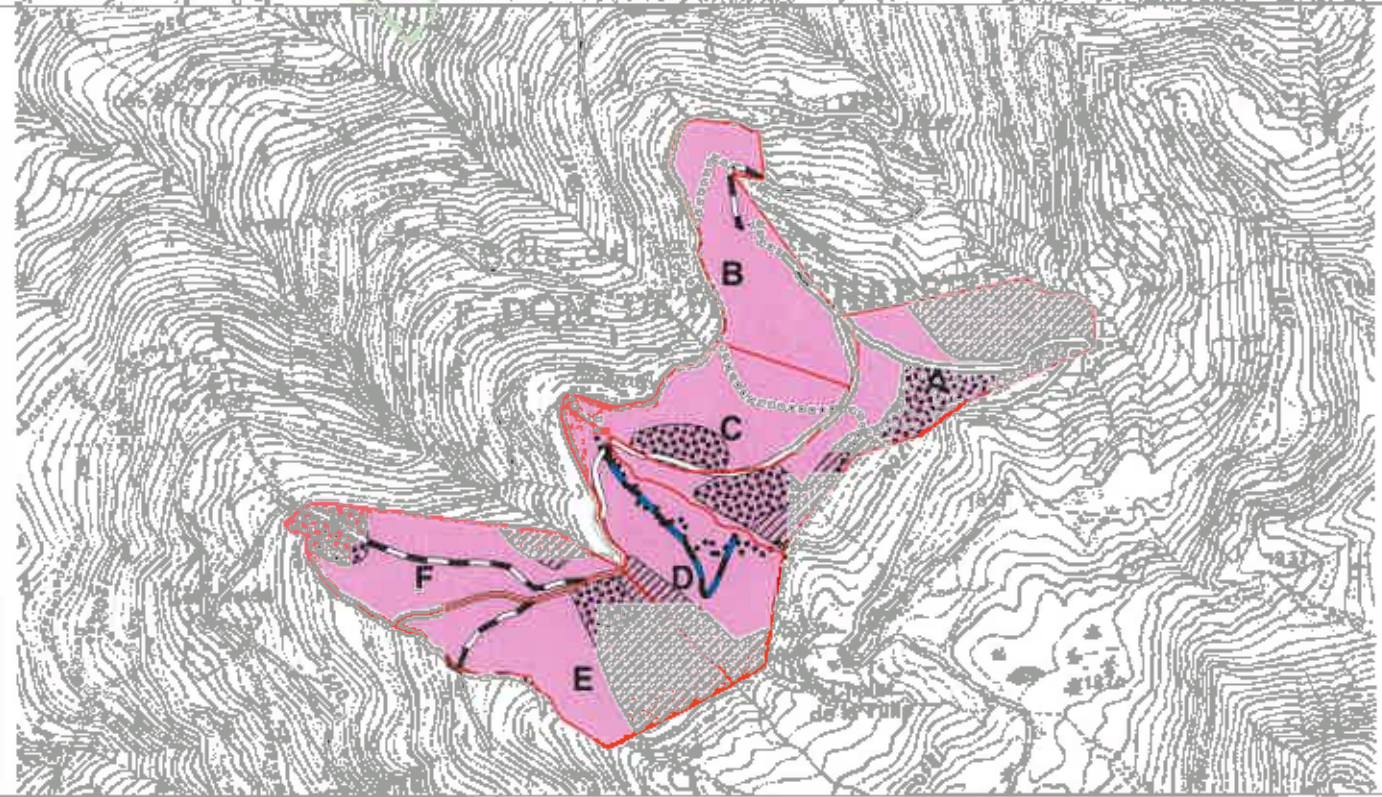
Aménagement

-  Périmètre et parcellaire
- Desserte forestière**
-  Route à grumier revêtue
-  Route à grumier en terrain naturel
-  Route revêtue non accessible aux grumiers
-  Piste en terrain naturel
-  Sentier
-  Projet de piste
-  Passage en coupe
-  Surface en sylviculture non parcourue en coupe pendant la durée de l'aménagement
-  Hors sylviculture
- Groupes**
-  Irrégulier à suivi non surfacique
-  Parquet
-  Parquet - Amélioration
-  Parquet - Régénération
-  Parquet - Taillis



0 200 400 Mètres
1:16000

Agence départementale Bois de la Savoie, le 11/12/2012 (2012-CF)



POUR VOTRE INFORMATION

Les éléments ci-dessous :

TITRE 6

(pour les aménagements « ancien plan type »)

OU

TITRE 3

(pour les aménagements «standards »)

ET TITRE 7

(annexes)

sont non consultables par le public